

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉMBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ecture le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS -

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_001-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-001 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Jacques LEGRAND, doyen d'âge parmi les présidents des Communautés fusionnées,

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Christophe DARDENNE, Alain PAIGNE

#### Absents excusés avant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture 4917/09/2000 1 - 2/4

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_001-DE

\_\_\_\_\_

Sur convocation de Monsieur Jacques LEGRAND, doyen d'âge parmi les Présidents des Communautés fusionnées.

Vu les articles L.5211-6, L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu les résultats des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 sur les 46 communes concernées.

Vu les conseillers communautaires élus suite aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014.

Vu les règles de désignation des conseillers communautaires au sein de la nouvelle assemblée prévues par le CGCT et s'appliquant aux cas de fusion et d'extension,

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur Thierry MARTY,

79 titulaires sont installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Le Président déclare «installé» le Conseil communautaire de La Cali.

TITRE	NOM	PRÉNOM	COMMUNE
Monsieur	ABANADES	Jean-Claude	Sablons
Madame	AGGOUN	Sabine	Libourne
Monsieur	ALLAIS	Jack	Saint-Quentin de Baron
Monsieur	ARCARAZ	Jean-Louis	Libourne
Monsieur	AUDINET	Kléber	Saint-Ciers d'Abzac
Monsieur	BARBEYRON	Jean-Luc	Pomerol
Monsieur	BAYLE	Joël	Puynormand
Madame	BERTHOME	Anne	Saint-Seurin sur l'Isle
Monsieur	BERTHOME	Marcel	Saint-Seurin sur l'Isle
Madame	BLANCHETON	Sophie	Chamadelle
Madame	BOISSAVIE	Mélanie	Libourne
Madame	BOISSEL	Sylvie	Coutras
Madame	BONHOMME-TIBY	Odile	Coutras
Monsieur	BOUACHERA	Nourédine	Libourne
Monsieur	BUISSON	Philippe	Libourne
Madame	CARRERE	Sophie	Izon
Madame	CHAUVEAU	Sandy	Libourne
Madame	CONTE-JAUBERT	Mireille	Saint-Médard de Guizières
Monsieur	COSNARD	Jérôme	Coutras

Envoyé en préfe**2017-10/1+001** - 3/4

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Monsieur	D'ANGLADE	Jean-Louis	Affiché le
Monsieur	DARDENNE	Christophe	Libourne
Monsieur	DARQUEST	Jean-Luc	Bonzac
Monsieur	DELABROY	Georges	Saint-Christophe de Double
Monsieur	DE LAUNAY	Laurent	Izon
Madame	DI CORRADO	Véronique	Coutras
Madame	DUGOURD	Chantal	Saint-Denis de Pile
Monsieur	DURAND-TEYSSIER	Philippe	Lalande de Pomero
Madame	ESTRADE	Hélène	Lapouyade
Monsieur	FAURT	Philippe	Saint-Martin du Bois
Madame	FONTENEAU	Fabienne	Saint-Denis de Pile
Monsieur	FOULHOUX	Michel	Coutras
Monsieur	GALAND	Michel	Libourne
Madame	GANTCH	Chantal	Savignac de l'Isle
Monsieur	GARRAUD	Jean-Paul	Libourne
Monsieur	GUILHEM	Bernard	Arvayres
Monsieur	HENRY	Gérard	Génissac
Madame	HOPER	Gabi	Libourne
Madame	JULIEN	Monique	Libourne
Madame	KRIER	Fabienne	Bayas
Monsieur	LABORDE	Sébastien	Saint-Denis de Pile
Madame	LACOSTE	Michelle	Coutras
Monsieur	LACOUME	Eric	Daignac
Monsieur	LAMAISON	Jean-Luc	Nérigean
Monsieur	LAVIDALIE	Bruno	Lagorce
Monsieur	LE GAL	Jean-Philippe	Libourne
Monsieur	LEGRAND	Jacques	Vayres
Madame	LEMOINE	Jocelyne	Vayres
Madame	LUMINO	Odile	Dardennac
Monsieur	MAGNAN	Loïc	Moulon
Monsieur	MALVILLE	Pierre	Vayres
Monsieur	MAROIS	Alain	Saint-Denis de Pile
Monsieur	MARTINET	Pierre-Jean	Tizac de Lapouyade
Monsieur	MARTINEZ	Jean-François	Saint-Martin de Laye
Monsieur	MARTY	Thierry	Libourne
Monsieur	MESPLEDE	Jacques	Les Peintures
Monsieur	MILLAIRE	Michel	Les Billaux
Monsieur	MOULINIER	Gérard	Saint-Sauveur de Puynormand
Monsieur	NADEAU	Bernard	Les Eglisottes et Chalaures
Monsieur	NIVET	Patrick	Libourne

Envoyé en préfe**2017** 7 30 7 201 - 4/4

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

510

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_001-DE

Monsieur	PAIGNE	Alain	Gours	
Monsieur	PEJEAN	Francis	Guîtres	
Madame	PEYRIDIEUX	Paquerette	Saint-Antoine sur l'Isle	
Monsieur	PIOT	Bernard	Espiet	
Madame	POUZARGUE	Annie	Libourne	
Monsieur	REDON	David	Porchères	
Monsieur	REIS-FILIPE	Armand	Cadarsac	
Monsieur	RESENDE	David	Camps sur l'Isle	
Monsieur	ROBIN	Christian	Izon	
Madame	ROCHER	Fabienne	Libourne	
Madame	ROUEDE	Laurence	Libourne	
Madame	ROUX	Anne-Marie	Izon	
Madame	SEJOURNET	Agnès	Libourne	
Monsieur	SEYNAT	James	Maransin	
Monsieur	SIRDEY	Denis	Libourne	
Monsieur	TITE	William	Camiac et Saint-Denis	
Madame	TRAVAILLOT	Josette	Tizac de Curton	
Monsieur	VACHER	Michel	Le Fieu	
Madame	VENAYRE	Corinne	Libourne	
Madame	VIANDON	Catherine	Saint-Germain du Puch	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Piéfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe Buisson

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉMBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRÉ ecture le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_002-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-002 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Jacques LEGRAND, doyen d'âge parmi les présidents des Communautés fusionnées,

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### ADMINISTRATION GENERALE ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CALI

Envoyé en préfecture 2017/012002 - 2/3

Reçu en préfecture le 13/01/2017

5100 ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_002-DE

Conformément à l'article L.5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur Jacques LEGRAND, doyen d'âge parmi les Présidents des Communautés fusionnées, préside la séance à partir de l'installation du Conseil et jusqu'à l'élection du Président.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants.

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.001 en date du 9 janvier 2017 relative à l'installation du Conseil communautaire,

Il est nécessaire d'élire le nouveau Président de La Cali dans les conditions définies par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, applicables par renvoi des articles L.5211-1 et L.5211-2 du CGCT, à

- le Conseil communautaire élit le Président de La Cali parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
- si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection du Président comme pour l'élection des Vice-Présidents.

Mesdames Mireille CONTE-JAUBERT, Chantal GANTCH, Sandy CHAUVEAU et Monsieur Pierre MALVILLE ont été désignés comme assesseurs.

Le Conseil communautaire procède aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

#### Election du président :

S'est porté candidat :

Monsieur Philippe BUISSON, candidature présentée par Monsieur Marcel BERTHOME.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé dans une urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Monsieur Jacques LEGRAND ouvre le scrutin secret et après dépouillement, proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	39

Envoyé en préfecture **2013**/9**0**/2**002** - **3**/3

Reçu en préfecture le 13/01/2017

ffiché le

SLOW

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_002-DE

Candidat	Nombre de voix
Philippe BUISSON	70
	**

Monsieur Philippe BUISSON ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est élu Président et installé immédiatement dans ses fonctions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BLUSSON

A obtenu:

Pour expédition conforme Philippe **B**UISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_002-DE

SLOW



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-003 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau de La Cali est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Le Conseil communautaire de La Cali comprenant 79 conseillers communautaires, le nombre maximum de Vice-présidents qui peuvent être désignés en fonction des règles de droit commun est de 15. Aucune dérogation ne peut être votée.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire détermine le nombre de Vice-présidents de La Cali à 15.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Pléfecture le

et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLABÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE eture le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_004-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-004 - 1/8

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### ADMINISTRATION GENERALE

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Envoyé en préfectur**20**177012004 - 2/8

Recu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_004-DE

5L04

Par délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.003 en date du 9 janvier 2017 relative à la fixation du nombre de Vice-présidents, le nombre de Vice-Présidents a été fixé à 15.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Il convient dès lors de procéder à l'élection de chaque Vice-président définies par les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT à savoir :

- le Conseil communautaire élit chaque Vice-président parmi ses membres au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la maiorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection des Vice-présidents comme pour l'élection du Président.

Le Président propose les candidatures suivantes :

#### Election du 1er Vice-président

Monsieur Jacques LEGRAND

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Jacques LEGRAND	70

Monsieur Jacques LEGRAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 1er Vice-président de La Cali.

#### Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président

Envoyé en préfectur20164012004 - 3/8

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_004-DE

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

SLOW

#### Liection du 2 Vice-pre

#### Madame Fabienne FONTENEAU

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	5
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Fabienne FONTENEAU	73

Madame Fabienne FONTENEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 2<sup>ème</sup> Vice-présidente de La Cali.

#### Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Jérôme COSNARD

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78		
Bulletins blancs ou nuls	6		
Suffrages exprimés	72		
Majorité absolue	39		

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés		
Jérôme COSNARD	72		

Monsieur Jérôme COSNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 3<sup>ème</sup> Vice-président de La Cali.

#### Election du 4ème Vice-président

#### Madame Anne BERTHOME

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

### Envoyé en préfecture le 13/01/20104 - 4/8

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

SLO

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_004-DE

Apres depouillement,	les	resultats	sont	les	suivants	į.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78 TB: 033-2000
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés	
Anne BERTHOME	76	

Madame Anne BERTHOME ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 4<sup>ème</sup> Vice-présidente de La Cali.

#### Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Jean-Philippe LE GAL

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés	
Jean-Philippe LE GAL	70	

Monsieur Jean-Philippe LE GAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 5<sup>ème</sup> Vice-président de La Cali.

#### Election du 6ème Vice-président

Madame Anne-Marie ROUX

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés	
Anne-Marie ROUX	74	

Madame Anne-Marie ROUX ayant obtenu la majorité absolue des suffinages exprimés, elle est donc déclarée élue 6<sup>ème</sup> Vice-présidente de La Cali.

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_004-DE

#### Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Jean-Luc LAMAISON

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	11
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés	
Jean-Luc LAMAISON	67	

Monsieur Jean-Luc LAMAISON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 7<sup>ème</sup> Vice-président de La Cali.

#### Election du 8<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Sébastien LABORDE

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78	
Bulletins blancs ou nuls	13	
Suffrages exprimés	65	
Majorité absolue	39	

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés	
Sébastien LABORDE	65	

Monsieur Sébastien LABORDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 8<sup>ème</sup> Vice-président de La Cali.

#### Election du 9<sup>ème</sup> Vice-président

Madame Catherine VIANDON

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	11
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Envoyé en préfecture le 13/012/094 - 6/8

SLOW

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Candidat	Nombre de suffrages	27068-20170109-2017_01_004-DE
	exprimés	
Catherine VIANDON	67	

Madame Catherine VIANDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 9<sup>ème</sup> Vice-présidente de La Cali.

#### Election du 10<sup>ème</sup> Vice-président

Madame Sabine AGGOUN

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	11
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Sabine AGGOUN	67

Madame Sabine AGGOUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est donc déclarée élue 10 ème Vice-présidente de La Cali.

#### Election du 11 ème Vice-président

Monsieur David REDON

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	21
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
David REDON	57

Monsieur David REDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 11<sup>ème</sup> Vice-président de La Cali.

#### Election du 12ème Vice-président

Monsieur Thierry MARTY

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Envoyé en préfecture **201**3**7**0**01**0**004 - 7/8** 

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

SLOW

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78 ID:	033-2000 <b>2</b> 7068-20170109-2017_01_004-DE
Bulletins blancs ou nuls	8	
Suffrages exprimés	70	
Majorité absolue	39	

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Thierry MARTY	70

Monsieur Thierry MARTY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 12 ème Vice-président de La Cali.

#### Election du 13<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Jean-François MARTINEZ

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Jean-François MARTINEZ	70

Monsieur Jean-François MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 13<sup>ème</sup> Vice-président de La Cali.

#### Election du 14 ème Vice-président

Monsieur Georges DELABROY

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	15
Suffrages exprimés	63
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Georges DELABROY	63

Monsieur Georges DELABROY ayant obtenu la majorité absolue des déclaré élu 14ème Vice-président de La Cali.

Envoyé en préfectur **20-176/01-2004 – 8/8**Reçu en préfecture le 13/01/2017 suffrages exprimés, il est donc ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_004-DE

#### Election du 15<sup>ème</sup> Vice-président

#### Monsieur Gérard HENRY

Après appel, aucune autre candidature n'est déclarée.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	78
Bulletins blancs ou nuls	11
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	39

#### A obtenu:

Candidat	Nombre de suffrages exprimés
Gérard HENRY	67

Monsieur Gérard HENRY-ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est donc déclaré élu 15 ème Vice-président de La Cali.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉ LIBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE cture le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGGLOM

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_005-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-005 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés avant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### ADMINISTRATION GENERALE

Envoyé en préfecture 2017/00/2005 - 2/2

Recu en préfecture le 13/01/2017

INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS LET DES CONSETLERS DÉLÉGUÉS

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_005-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12;

Vu la délibération n° 2017.01.002 portant élection du Président,

Vu la délibération n° 201.01.004 portant élection des Vice-présidents,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale:

Considérant que pour une communauté regroupant entre 50 000 et 99 999 habitants, le code général des collectivités fixe :

- l'indemnité maximale de président à 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique:
- l'indemnité maximale de Vice-président à 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a déléqué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

#### Le Conseil Communautaire décide :

de fixer les indemnités de fonction des élus suivantes à compter du 9 janvier 2017 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	
Président	67,5 %	2 581,39 €
Vice-Président	24,73 %	945,74 €
Conseiller communautaire délégué	6 %	229,46 €

- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour la durée du mandat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Prélecture le et de la publication, le Fait à Libourne Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais



#### 

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_006-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-006 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

### Envoyé en préfecture 2017/0/12-006 - 2/3

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_006-DE

5100

#### ADMINISTRATION GENERALE LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu les articles L.5211-6 et L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.001 en date du 9 janvier 2017 relative à l'installation du Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.002 en date du 9 janvier 2017 relative à l'élection du Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.004 en date du 9 janvier 2017 relative à l'élection des Vice-présidents,

Considérant que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée locale, après élection de ses membres, le Président doit donner lecture de la charte de l'élu local,

Considérant qu'à la suite de cette lecture, le Président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local.

Le Conseil communautaire prend acte de la mise en lecture de la charte de l'élu local.

#### CHARTE DE L'ELU LOCAL

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Envoyé en préfe**2011 76-07040016** - 3/3

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

SLOW

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_006-DE

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en \$ous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_006-DE

SLOW



### 

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_007-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-007 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés avant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

1

#### ADMINISTRATION GENERALE

Envoyé en préfecture 4017/09/12/0007 - 2/3

Reçu en préfecture le 13/01/2017

DÉLÉGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNA LA RE AU PRÉSIDENTS ....

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_007-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants.

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.001 en date du 9 janvier 2017 relative à l'installation du Conseil communautaire.

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.002 en date du 9 janvier 2017 relative à l'élection du Président.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10), les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président.

En effet, le Président, les Vice-présidents avant recu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public :
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner à Madame/Monsieur la/le Président(e) une partie des délégations prévues par la loi en application de l'article L.5211-10 du CGCT.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

#### Le Conseil communautaire décide :

- de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, la possibilité de :
- 1- Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi qu'octroyer des garanties d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public,
- 2- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,

Envoyé en préfe**2017-010+007** -3/3

3- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses மூரு பாக முருக்குற்கு இச்சுக்கியாக முருக்கு இது பாக்கியாக கூறுக்கு முருக்கு இது முருக்கு முறிக்கு முருக்கு முறைக்கு முருக்கு முறைக்கு முறைக்கு முறுக்கு முறுக்கு முறைக்கு முறுக்கு முறைக்கு முறைக்க douze ans.

Affiché le

4- Accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance,

- 5- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et les actes afférents à l'exécution des régies de recettes et de dépenses ,
- 6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions et de charges.
- 7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €, ainsi que la mise en réforme des biens,
- 8- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 9- Intenter au nom de la communauté toutes les actions en justice pour tout contentieux intéressant la communauté tant en défense qu'en recours et devant toute juridiction y compris le droit de se constituer partie civile,
- 10- Procéder à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 3 000 000 € ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs index.
- 11- Signer les conventions relatives à la délégation de compétence des services de transport scolaires avec les Autorités Organisatrices de Transport de second rang (AO2) sur le territoire de La Cali.
- 12- Valider les programmes des opérations d'investissement.
- 13- Signer les autorisations de domiciliation relatives aux ventes de terrains des zones d'activités économiques,
- 14- Signer les déclarations préalables pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions,
- 15- Signer tous les actes afférents à la démarcation, et aux calculs des superficies des propriétés foncières, notamment le bornage, l'arpentage et la clôture,
- 16- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires.
- 17- Signer les conventions relatives à l'accueil des collaborateurs bénévoles.
- 18- Recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 (non permanents) et 3-1 (remplacement temporaire de titulaires) de la loi du 26 janvier 1984, déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération de ces agents contractuels selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, signer les contrats afférents et prévoir l'inscription au budget principal des crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges correspondantes.
- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer une partie de ses attributions ci-dessous déléguées à un ou plusieurs Vice-présidents,
- Monsieur le Président rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Pré ecture le et de la publication, le Fait à Libourne Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais GLOME

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_007-DE

SLOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉMBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNA DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGGLO

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_008-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-008 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### APPROBATION DU PROTOCOLE FINANCIER

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Envoyé en préfecture 2017/012/008 - 2/3

Reçu en préfecture le 13/01/2017

5100

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_008-DE

Vu l'article 40 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 généralisant le recours au protocole financier à l'ensemble des fusions d'EPCI aboutissant à la constitution d'un nouvel EPCI appliquant le régime de fiscalité professionnelle unique,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui stipule au V 5°1 b) « Un protocole financier général définit les modalités de détermination des attributions de compensation et les relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale fusionné et les communes, les conditions de reprise des dettes des établissements publics à fiscalité propre préexistants, les formules d'amortissement des investissements et les procédures comptables. »,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, notamment son article 3.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Il est proposé au Conseil communautaire de valider ce protocole financier général qui est la synthèse des propositions menées par le groupe de travail finances constitué au cours de l'année 2016 pour préparer la fusion-extension,

Il est rappelé que ce protocole doit être validé à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux de chaque commune membre de La Cali.

Ce protocole consigne :

I. Les modalités financières de détermination des attributions de compensation (AC) et les relations financières entre l'EPCI et ses communes membres.

Concernant les AC, il est proposé que :

- chaque commune conserve en 2017 les AC en vigueur au 31/12/2016,
- les méthodes d'évaluation adoptées par chaque EPCI pour les transferts antérieurs au 31/12/2016 demeurent inchangées et soient appliquées en cas de rétrocession de
- des règles communes d'évaluation pour les futures charges transférées soient édictées.

Concernant le FPIC, il est proposé d'opter pour une répartition de droit commun pour l'année 2017 ; une nouvelle répartition pourra être ensuite définie dans le cadre du pacte financier et fiscal.

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), le débat sur son instauration au sein de la future Agglomération ne pourra se tenir qu'en fonction des règles applicables au nom de l'EPCI et selon les montants des dotations et FPIC à venir.

Concernant la fiscalité, il est convenu d'opter pour :

- un taux moyen pondéré de CFE avec un lissage sur 12 ans,
- un taux moyen pondéré intercommunal pour les taxes ménages avec un lissage sur 5 ans,
- une harmonisation des abattements TH,
- un taux de VT progressif sur 5 ans applicable à compter de juillet 2017 pour les communes de l'ancienne communauté de communes du Sud Libournais et les 7 communes du Brannais,

Envoyé en préf**20117e-0/b1008 - 3/3** 

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le



II. Les conditions de reprise des dettes des établissements propres préexistants

La loi fait obligation de reprise des droits et obligations des 3 communautés, y compris en matière de dettes. La nouvelle agglomération devra reprendre ces emprunts et les inscrire dans son état de dette et prendre en charge les remboursements en capital et intérêts.

III. Les formules d'amortissement des investissements et les procédures comptables

L'ensemble des biens et des inventaires sont repris et intégrés respectivement sur chacun des budgets de l'agglomération, qui reprendra respectivement les résultats de chacun des budgets arrêtés au 31 décembre 2016.

Le projet de protocole financier général est annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuve le Protocole financier général entre La Cali et ses communes membres.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISCON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_008-DE

SLOW



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉMBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNA STAIR Electure le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20170109-201\_01\_009-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-009 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

ID: 033-200027068-20170109-201\_01\_009-DE

#### DÉTERMINATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATAMAMEROVISOIRE

AN DDOVICOIDE ==

SLO

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu les articles L.5216-5 II et III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1321-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à verser une attribution de compensation provisoire aux communes du nouveau le périmètre de la Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur la base des éléments suivants :

Détermination des attributions de compensation (AC) provisoires

Communes	Montant de référence	Montant des charges retenues sur AC	Montant provisoire de l'AC
Abzac	315 801,00	27 814,87	287 986,13
Arveyres	343 297,00	141 218,00	202 079,00
Bayas	23 969,00	-393,78	24 362,78
Les Billaux	173 501,00	-4 596,88	178 097,88
Bonzac	28 641,00	-581,29	29 222,29
Cadarsac	1 864,00	6 361,00	-4 497,00
Camiac et Saint Denis	6 674,00	12 255,00	5 780,00
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	-363,30	45 961,30
Chamadelle	5 203,00	3 342,68	1 860,32
Coutras	1 449 759,00	351 886,24	1 097 872,76
Daignac	4 918,00	16 725,00	5 780,00
Dardenac	15 851,00	3 135,00	12 716,00
Les Églisottes-et-Chalaures	179 205,00	31 321,57	147 883,43
Espiet	27 863,00	23 415,00	4 448,00
Le Fieu	12 533,00	1 707,93	10 825,07
Génissac	74 919,00	43 284,73	31 634,27
Gours	96 157,00	-347,17	96 504,17
Guîtres	90 579,00	-1 375,05	91 954,05
Izon	191 139,00	346 892,00	-155 753,00
Lagorce	221 793,00	-1 229,79	223 022,79
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	-10 952,42	66 340,42
Lapouyade	15 793,00	-403,67	16 196,67
Libourne	12 183 168,00	2 436 525,88	9 746 642,12

Maransin	14 046,00	-823,46	en préfecture <b>121 86 9</b> ,218
Moulon	69 905,00	33 <b>5</b> 55,75	préfecture le 13/01/2017 36 349,25
Nérigean	40 961,00	CONTRACTOR AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE P	-200027068-20 <b>87883-209</b> _
Les Peintures	44 948,00	5 824,54	39 123,46
Pomerol	82 293,00	508,63	81 784,37
Porchères	11 063,00	-697,91	11 760,91
Puynormand	13 133,00	-240,42	13 373,42
Sablons	51 311,00	-1 092,54	52 403,54
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	-412,64	33 676,64
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	2 107,17	76 518,83
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	-995,67	53 598,67
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	19 699,98	594 902,02
Saint Germain du Puch	113 207,00	147 290,00	-34 083,00
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00	-358,81	6 674,81
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	-548,95	27 552,95
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	100 160,74	325 264,26
Saint Quentin de Baron	74 974,00	46 338,00	28 636,00
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00	3 191,11	34 408,89
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00	218 278,36	717 155,64
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	-446,74	10 339,74
Tizac de Curton	23 247,00	10 176,00	13 071,00
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00	-415,33	7 516,33
Vayres	971 090,00	242 018,00	729 072,00
TOTAL	19 301 659,00	4 280 835,36	15 049 771,64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publicatiol, le Fait à Libourne

Le Président Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-201\_01\_009-DE

SLOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNALITAIRE ecture le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS —

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_010-DE

### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-010 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

TAXE DE SÉJOUR : NOUVELLES DISPOSITIONS ET MODALITÉS DE 2017

Envoyé en préfecture 4017/01/2017 - 2/3

Recu en préfecture le 13/01/2017

PERCEPTION AU 1ER JANVIER

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_010-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu les articles L.2333-26 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde du 4 juillet 1984 instituant une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour de 10 %.

Vu la délibération de La Cali en date du 28 septembre 2012 instituant la taxe de séjour sur le territoire de La Cali et celles en date du 13 février 2015 et du 26 juin 2015 portant nouvelles dispositions et modalités de perception de la taxe de séjour,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Considérant la loi de finances rectificative pour 2016 et notamment son article 86 qui permet aux EPCI qui fusionnent de délibérer jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2017 pour uniformiser la taxe de séjour sur le nouveau territoire communautaire.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire fixe, sur son nouveau territoire, à compter du 1er janvier 2017, les tarifs, au réel, selon les conditions suivantes :

	Répa	artition de la taxe		
Catégories d'hébergement	La Cali	Conseil départemental de la Gironde	Tarif en € par nuit et par personne	
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	3,50 €	0,35 €	3,85€	
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	2,50 €	0,25€	2,75 €	
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1,50 €	0,15€	1,65 €	
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1,00 €	0,10€	1,10 €	

			and the second s
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,90€	Re Aff	nvoyé en préf <b>2017-01/1010 — 3/3</b> eçu en préfecture le 13/01/2017 fiché le ———————————————————————————————————
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,75€	0,08 €	0,83 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €	0,04€	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55€	0,06€	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,02€	0,22 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_010-DE

SLOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉMBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIREcture le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_011-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-011 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents :

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

TAXE DE VERSEMENT TRANSPORT : NOUVELLES DISPOSITIONS ET MODALITÉS DE PERCEPTION AU 1ER JUILLET 2017

Recu en préfecture le 13/01/2017

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_011-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président.

Vu les articles L.2333-64 à L.2333-75 du Code général des collectivités territoriales. Vu l'article 15 de la loi de finances pour 2016 en date du 29 décembre 2015.

Vu la délibération n°2012-09-142 en date du 28 septembre 2012 instaurant le versement transport sur les communes de la Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2013 et en fixant le taux à 0,55 % sur la masse salariale des entreprises privées et publiques,

Vu la délibération n° 2015-04-056 en date du 13 avril 2015 fixant le taux de versement transport à 0,60 %.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Considérant que La Cali, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, a la capacité d'instituer un versement transport sur son territoire,

L'article L.2333-68 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « le versement est affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains et des autres services de transports publics qui, sans être affectés entièrement à l'intérieur du périmètre des transports urbains, concourent à la desserte de l'agglomération dans le cadre d'un contrat passé avec l'autorité responsable de l'organisation des transports urbains. »

Les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et des associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties au versement transport, dès lors qu'elles emploient 11 salariés et plus dans un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de transport urbain, lorsque la population de l'ensemble des communes membres atteint 10 000 habitants.

Le versement transport est un prélèvement assis sur la masse salariale brute. Il est calculé sur l'ensemble des rémunérations soumises à cotisations de sécurité sociale, c'est à dire sur toutes les sommes versées en contrepartie ou à l'occasion du travail.

Les taux appliqués sont librement fixés par l'assemblée délibérante sous réserve qu'ils respectent les plafonds établis par le législateur en fonction du critère de population. Lorsque la population est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants, ce taux maximum est de 0,55 %, avec pour les Communautés de communes et d'agglomération, la faculté d'y ajouter un taux additionnel de 0,05 %.

Les employeurs procèdent au versement auprès de l'ACOSS, de l'URSSAF, la MSA qui constituent les organismes chargés du recouvrement et du versement de cette contribution à l'autorité organisatrice de transport. Ces organismes précisent les conditions d'assujettissement d'un employeur en fonction de l'effectif salarial et de la localisation des emplois.

Considérant la fusion de La Cali avec la Communauté des communes du Sud Libournais et l'extension du périmètre communautaire aux communes de Camiac et Saint Denis, Daignac, Dardennac, Espiet, Nérigean, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton au 1er janvier 2017, les nouvelles communes intégrées au périmètre ressort territorial des autorités organisatrices sont :

Communes	Code postal	Code INSEE
Arveyres	33500	33015
Cadarsac	33750	33079
Camiac et Saint Denis	33420	33086
Daignac	33420	33147
Dardenac	33420	33148

Espiet	33420	Envoyé en préfect [573/01/2017
Izon	33450	Reçu en préfecture le 13/01/2017
Nérigean	33750	Affiché le ID : 033-200027063-2013-0109-2017_01_011-DE
Saint Germain du Puch	33750	33413
Saint Quentin de Baron	33750	33466
Tizac de Curton	33420	33531
Vayres	33870	33539

Considérant la décision du comité de pilotage en date du 4 juillet 2016 d'appliquer un taux réduit sur les communes listées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, puis de lisser le taux de VT pour atteindre le taux actuellement en vigueur sur l'agglomération (0,60 %)

Après en avoir délibéré,

Et à la majorité par 77 voix pour et 1 voix contre (Christophe DARDENNE)

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à procéder :

- à l'extension du versement transport à tout le nouveau territoire de La Cali,
- au maintien du taux à 0,60 %,
- au lissage de ce taux, pour les communes énoncées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, sur 5 ans tel que suit :
  - 0,35 % du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018,
  - 0,40 % du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019,
  - 0,45 % du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020,
  - 0,50 % du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021,
  - 0,55 % du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022,
  - 0,60 % à compter 1er juillet 2022.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le

Le Président, Philippe BUISSON

Fait à Libourne

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de la dommunauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_011-DE

SLOW



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉMBÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE et ure le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_012-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-012 - 1/9

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

#### CRÉATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUTAIRES

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Envoyé en préfecture 2017/01/2012 - 2/9



ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_012-DE Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi gu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

L'arrêté préfectoral portant création de la communauté d'agglomération du Libournais au 1er janvier 2017 prévoit, dans son article 5, le transfert au sein du nouvel E.P.C.I. de l'ensemble des agents de chacun des deux établissements fusionnés dans les conditions de statut et d'emplois qui sont les leurs.

Il convient par conséquent de créer l'ensemble des postes correspondants aux emplois pré-existants au sein des EPCI fusionnés, et de prévoir par ailleurs la réintégration d'un adjoint administratif de 2 ième classe (catégorie C) à l'issue de son détachement.

Les personnels contractuels recrutés à titre saisonnier, temporaire ou encore pour faire face à l'indisponibilité ponctuelle d'un agent, ne sont pas recensés dans le présent tableau des effectifs mais sont également transférés de plein droit au sein de la nouvelle Cali pour la durée d'engagement initialement prévue.

Concernant les emplois fonctionnels, ce sont les dispositions introduites par l'article 114 VIII de la Loi NOTRe qui s'appliquent:

- l'agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services relevant des articles 47 ou 53 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'EPCI qui regroupait le plus grand nombre d'habitants est maintenu dans ses fonctions jusqu'à la date de la délibération créant les emplois fonctionnels de l'EPCI issu de la fusion, et au plus tard six mois après cette fusion,
- les personnels occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services relevant des articles 47 ou 53 de la loi 84-53 au sein d'un autre EPCI que celui mentionné ci-dessus sont maintenus en gualité de directeur général adjoint des services jusqu'à la date de la délibération créant les emplois fonctionnels de la fusion, et au plus tard six mois après cette fusion,
- les personnels occupant un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services ou de directeur général des services techniques au sein des anciens EPCI sont maintenus en qualité de directeur général adjoint des services jusqu'à la date de la délibération créant les emplois fonctionnels de l'EPCI fusionné, et au plus tard six mois après cette fusion.

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

#### Le Conseil communautaire décide :

d'acter de la création, au 1er janvier 2017, des emplois permanents recrutés par voie de transfert suivants:

#### Emplois fonctionnels:

- 1 emploi fonctionnel de Directeur général des services
- 1 emploi fonctionnel de Directeur général des services techniques
- 7 emplois fonctionnels de Directeur général adjoint des services

Envoyé en préfe**204 7 401 1012** - 3/9

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_012-DE

#### Emplois de catégorie A:

- 1 emploi d'administrateur à temps complet
- 4 emplois de directeur à temps complet
- 5 emplois d'attaché principal à temps complet
- 23 emplois d'attaché à temps complet
- 4 emplois d'ingénieur principal à temps complet
- 4 emplois d'ingénieur à temps complet
- 1 emploi de cadre de santé de 1ère classe à temps complet
- 1 emploi de puéricultrice de classe normale à temps complet
- 1 emploi d'infirmière en soins généraux hors classe à temps complet

#### Emploi de catégorie B :

- 8 emplois de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- 3 emplois de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 14 emplois de rédacteur à temps complet
- 3 emplois de technicien principal de 1ère classe à temps complet
- 2 emplois de technicien principal de 2ème classe à temps complet
- 1 emploi de technicien à temps complet
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif principal à temps non complet 28/35ème
- 5 emplois d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 4 emplois d'animateur principal de 1ère classe à temps complet
- 3 emplois d'animateur à temps complet
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe à temps complet
- 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe à temps complet
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet (15/20ème)
- 5 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ème classe à temps non complet (8,5/20ème, 10/20ème, 14,25/20ème, 16/20ème, 18,25/20ème)
- 6 emplois d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (1,5/20ème, 7,5/20ème, 13/20ème, 14/20ème, 14/20ème 17/20ème)
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet

#### Emplois de catégorie C:

- 8 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 9 emplois d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet
- 25 emplois d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 30/35 ème
- 1 emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet
- 18 emplois d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 16,5/35ème
- 4 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet
- 9 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet
- 4 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps complet
- 2 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17,5/35ème, 26/35ème)
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2èmeclasse à temps complet
- 9 emplois d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet
- 26 emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet
- 10 emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet (15/35ème, 16,5/35ème, 24,5/35ème, 17,5/35ème, 9/35ème, et 5 emplois à 20/35ème),

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_012-DE

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

SLOW

Reçu en pre

• 1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet

- 10 emplois d'assistantes maternelles
  - d'approuver le tableau des effectifs ci-joint ainsi consolidé au 1er janvier 2017
  - de prévoir à cette fin l'inscription au budget principal des crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges correspondants.

#### ETAT DU PERSONNEL - BUDGET PRINCIPAL

### TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2017 (Fonctionnaires et contractuels recrutés en vertu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée)

		222 222	E		
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Pourvus	Dont TNC	Vacants
	-10	EMPLOIS FONCTION	ONNELS		
Directeur général des services	А	1	1	0	0
Directeur général des services techniques	А	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services	А	7	7	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		9	9	0	0
		FILIERE ADMINIST	RATIVE		
Administrateur	A+	1	1	0	0
Directeur	А	4 agents détachés en qualité de DGA	4 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Attaché principal	А	2* *+ 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	2* *+ 1 agent détaché en qualité de DGA + 1 agent détaché en qualité d'administrateur	0	0
Attaché	А	9* *+2 agents détachés en qualité de DGA	9* *+2 agents détachés en qualité de DGA	0	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	В	8	8	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	В	3	3	0	0
Rédacteur	В	3	3	0	0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	С	8	8	0	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	2	2	0	0
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	С	9	8* *dont 1 agent en disponibilité	0	0
Adjoint administratif de 2ème classe	С	24* *+1 agent détaché	23* *+1 agent détaché	0	1

	en qualité de rédacteur stagiaire		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	78	Affiché le  1D : 033-200027098-20170109-201 <b>2</b> 01_012-DE	

		Effectifs budgétaires	Effectifs		
Grades ou emplois	Catégorie		Pourvus	Dont TNC	Vacants
		FILIERE TECHN	NIQUE		
Ingénieur chef	Α	1 agent détaché en qualité de DGST	1 agent détaché en qualité de DGST	0	0
Ingénieur principal	А	3* *+1 agent détaché en qualité de DGS	3* *+1 agent détaché en qualité de DGS	0	0
Ingénieur	А	2	1	0	1
Technicien principal de 1ère classe	В	3	3	0	0
Technicien principal de 2ème classe	В	2	2	0	0
Technicien	В	1	1	0	0
Agent de maîtrise	С	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	1	1	1	0
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	С	1	1	0	0
Adjoint technique de 2ème classe	С	18* *+1 agent détaché en qualité de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	18* *+1 agent détaché en qualité de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	0	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		35	34	1	1
		FILIERE SOCI	ALE		
Assistant socio-éducatif principal	В	1* *agent en disponibilité	1* *agent en disponibilité	1	0
Educateur principal de jeunes enfants	В	5	5	0	0
Educateur de jeunes enfants	В	1	1	0	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		7	7	1	0

Envoyé en préfe**2017-1017-2012** - 6/9

Reçu en préfecture le 13/01/2017

				eçu en prerecture le 13/0 ffiché <b>Effectifs</b>	SLO
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Pourvus	0 : 033-200027068-20170 <b>Dont TNC</b>	109-2017_01_012-0 <b>Vacants</b>
	ı	FILIERE MEDICO	-SOCIALE		
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	А	1	1	0	0
Puéricultrice de classe normale	А	1	1	0	0
Infirmière en soins généraux hors clase	А	1	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de <sup>1ère</sup> classe	С	4	4	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de <sup>2ème</sup> classe	С	9	9	0	0
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	С	6	6	2	0
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		22	22	2	0
		FILIERE ANIM	ATION		
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	В	4	4	0	0
Animateur	В	3	3	0	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	С	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	С	2	2	0	0
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	С	9	9	0	0
Adjoint d'animation le 2 <sup>ème</sup> classe	С	36	35* *dont 2 agents disponibilité	en 8	1
TOTAL FILIERE ANIMATION		55	54	8	1
		FILIERE SPOR	RTIVE		
Educateur des APS principal de 1ère classe	В	1	1	0	0
TOTAL FILIERE SPORTIVE		1	1	0	0

Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

2-DE

				Effectifs8-20170	109-2017_01_012
Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Pourvus	Dont TNC	Vacants
		FILIERE CULTU	RELLE		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	В	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	В	3	3* *dont 1 agent er disponibilité	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	В	5	5	5	0
Assistant d'enseignement artistique	В	7	7	6	0
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	С	1	1	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		17	17	12	0

TOTAL DES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS RECRUTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI 84- 53	224	220	24	4
--	-----	-----	----	---

#### TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENTS CONTRACTUELS AU 1ER JANVIER 2017 (Agents contractuels permanents recrutés en vertu de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 modifiée)

			Effectifs		
Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Pourvus	Dont TNC	Vacants
Agent d'entretien des locaux	С	1	1	1	0
Animateur d'ALSH	С	2	2	2	0
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS		3	3	3	0

TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS AU 1ER JANVIER 2017

(Agents contractuels permanents recrutés en vertu de l'article 3 de la loi n°84-53 modifiée)

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_012-DE

Emplois		F. 6. 4. 6.	Effectifs		
	Catégorie	Effectifs budgétaires	Pourvus	Dont TNC	Vacants
Chargé de mission tranquillité publique et développement social local	А	1	1	0	0
Chargé de mission politiques de cohésion sociale	А	1	1	0	0
Chargé de relations entreprises PLIE	А	2	2	0	0
Référent de parcours PLIE	А	5	5	0	0
Responsable du service politique d'accueil des gens du voyage	А	1	1	0	0
Directeur de la communication	А	1	1	0	0
Responsable de la communication	А	1	0	0	1
Chargé de mission PLH  – requalification des centres anciens	А	1	1	0	0
Chargé de mission PLH – appui technique aux communes	А	1	1	0	0
Chef de projet développement des filières liées à la transition énergétique et à l'économie circulaire	В	1	1	0	0
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS		15	14	0	1

#### TABLEAU DES EFFECTIFS - ASSISTANTES MATERNELLES AU 1ER JANVIER 2017 (Agents contractuels recrutés selon les dispositions prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles)

Emplois		Effectifs		
	Effectifs budgétaires	Pourvus	Dont TNC	Vacants
Assistantes maternelles	10	9	0	1

Reçu en préfecture le 13/01/2017

SLOW ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_012-DE

#### TABLEAU DES EFFECTIFS – AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE **AU 1ER JANVIER 2017**

Nature du contrat	Secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Dont TNC	Vacants
CUI – agent d'entretien des locaux	Technique	15	12	12	3
CUI – agent technique polyvalent	Technique	1	1	0	0
CUI – agent administratif	Administratif	4	4	2	0
CUI – animateur d'ALSH	Animation	1	1	1	0
Emploi d'avenir – animateur ALSH	Animation	1	1	0	0
Emploi d'avenir – assistant Petite Enfance	Sociale	1	1	0	0
Emploi d'avenir – agent technique polyvalent	Technique	1	0	0	0
Emploi d'avenir – agent d'entretien des locaux	Technique	1	1	0	0
TOTAL DES EMPLOIS AIDES		25	22	15	3

#### **EFFECTIF TOTAL AU 1ER JANVIER 2017**

Nature de l'emploi		Effectifs		
	Effectifs budgétaires	Pourvus	Dont TNC	Vacants
EMPLOIS PERMANENTS	252	246	27	6
EMPLOIS AIDES	25	22	15	3
TOTAL GENERAL	277	268	42	9

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 13/01/2017 Reçu en préfecture le 13/01/2017

Affiché le

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_012-DE

SLOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLABÉRATIONS 13/01/2017 DU CONSEIL COMMUNA LA TAIR Execture le 13/01/2017 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS - - -

ID: 033-200027068-20170109-2017\_01\_013-DE

#### **SÉANCE DU 9 JANVIER 2017**

2017-01-013 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79 Date de convocation : 2 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf janvier à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Jacques LEGRAND, Président, Jean Claude ABANADES, Sabine AGGOUN, Jack ALLAIS, Kléber AUDINET, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Anne BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Philippe BUISSON, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Jean-Luc DARQUEST, Laurent DE LAUNAY, Georges DELABROY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Fabienne FONTENEAU, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Bernard GUILHEM, Gérard HENRY, Gabi HOPER, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Sébastien LABORDE, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Jean-Luc LAMAISON, Bruno LAVIDALIE, Jean-Philippe LE GAL, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Pierre-Jean MARTINET, Jean François MARTINEZ, Thierry MARTY, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David REDON, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Fabienne ROCHER, Laurence ROUEDE, Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET, Denis SIRDEY, William TITE, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE, Catherine VIANDON

#### Absents:

Alain PAIGNE

#### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Mélanie BOISSAVIE pouvoir à Fabienne ROCHER, Odile BONHOMME-TIBY pouvoir à Sylvie BOISSEL, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Laurence ROUEDE, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel MILLAIRE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Armand REIS-FILIPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Recu en préfecture le 13/01/2017

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE DE MISE EN OEUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES DES COULEGES VITÉS LE QUALTES 017\_01\_013-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu les articles L.5211-3 et L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 128.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°13.10.130 en date du 11 octobre 2013 relative à la convention avec la préfecture portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales et son annexe,

Vu la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales et son annexe signée par La Cali et le Préfet de la Gironde le 27 janvier 2014,

Considérant que la fusion/extension de La Cali avec la Communauté de communes du Sud-Libournais et 7 communes de la Communauté de communes du Brannais sera effective à partir du 1er janvier 2017,

La Communauté d'agglomération du Libournais, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs, les documents budgétaires, les marchés publics et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur. La Cali a choisi, dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique, le tiers de télé transmission appelé S2LOW.

Préalablement à la mise en œuvre de la télétransmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Considérant que la procédure de télétransmission des actes est une opportunité de modernisation et de simplification permettant de réduire les coûts en s'inscrivant dans une démarche de développement durable,

Il s'agit donc de signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle.

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (78 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la préfecture portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication Fait à Libourne Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président e la Communauté d'Agglomération du Libournais